

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) porte à la connaissance des retraités et accidentés du travail, bénéficiaires d'une pension de retraite et/ou d'une rente, que l'opération de contrôle annuel de leur existence physique s'effectuera du 02 septembre au 29 novembre 2024.

Pour cette campagne, les pièces ci-après, en cours de validité, sont à fournir obligatoirement :

- La photocopie de la CNI, pour les nationaux;
- Le titre de résidence ou séjour délivré par l'ONECI ou les représentations consulaires pour les non nationaux ;
- Le certificat de vie qui devra faire mention obligatoire du numéro CNPS salarié et, s'il y a lieu, du numéro bénéficiaire ainsi que de l'adresse téléphonique et / ou électronique;
- Un certificat de non remariage pour les conjoints survivants (veuves et veufs).

Les assurés résidant en Côte d'Ivoire et se trouvant dans l'impossibilité de se présenter aux guichets de la CNPS pour des raisons de santé, sont priés d'en informer par tout moyen l'Institution qui procédera à des visites à domicile.

Fait à Abidjan, le 2 1 AOUT 2024

LE DIRECTEUR GENERAL

8

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE GAULLE à Abidjan-Plateau 01 B.P. 317 Abidjan Côte d'Ivoire•Tél. : (225) 20 252 100 • Fax : (225) 20 327 994 • E-mail : info@cnps.ci Fonds d'établissement : 10 000 000 000 FCFA CC : 5000810F-DGE